

LA CONTRIBUTION DES CHASSEURS EUROPÉENS À LA RESTAURATION DES HABITATS

INTRODUCTION

Le deuxième objectif de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité encourage les États membres à rétablir au moins 15 % des écosystèmes dégradés. L'UICN définit les écosystèmes dégradés comme ceux qui ont été simplifiés, perturbés ou qui ont subi une perte de leur biodiversité en raison de perturbation. La restauration est définie dans l'[Évaluation de l'efficacité de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité](#) élaborée par la Commission (chapitre 4.1, p.21) comme le retour d'un écosystème à sa structure de communauté originale, ses espèces complémentaires naturelles et ses fonctions naturelles. Elle peut notamment s'effectuer par la liaison d'habitats fragmentés ou le développement d'une infrastructure verte. Elle contribue à l'initiative de l'UE visant à éviter toute perte nette.

Des écosystèmes sains fournissent des biens et services vitaux pour la société, comme de la nourriture, des fibres, de l'eau pure, une terre saine et des possibilités récréatives. Des écosystèmes dégradés ne peuvent fournir des services identiques, tant en qualité qu'en quantité. Par conséquent, la FACE reconnaît l'importance de la restauration des écosystèmes dégradés et, par le biais de cette note d'information, met en lumière la contribution des chasseurs à la restauration.

LES CHASSEURS DANS LE PROCESSUS DE RESTAURATION

Dans le rapport élaboré par la Commission sur les « priorités de la restauration des écosystèmes et de leurs services dans l'UE », cinq étapes ont été identifiées pour le processus de restauration des habitats. Notre perspective concernant la contribution des chasseurs à chacune de ces étapes est développée ci-dessous :

ÉTAPE 1 – DÉFINITION DES PRIORITÉS

La première étape consiste à créer une équipe de travail, s'entendre sur une approche et planifier les grandes étapes. Il est impératif d'impliquer la communauté scientifique et toutes les parties prenantes, y compris les chasseurs puisqu'ils représentent une partie des exploitants fonciers et qu'ils ont une connaissance approfondie de la gestion des terres.

ÉTAPE 2 – COLLECTE DES DONNÉES ET DES INFORMATIONS

La restauration des écosystèmes nécessite, d'une part, des données biophysiques exactes sur les espèces, les habitats et l'hydrologie et, d'autre part, des données socio-économiques sur l'utilisation de la terre et les activités culturelles. Au vu de leurs connaissances approfondies et du temps qu'ils passent sur le terrain à observer la nature, les chasseurs devraient être considérés comme des partenaires importants pour la collecte des données et les activités de suivi.

ÉTAPE 3 – ANALYSE DE LA SITUATION ET DES INFORMATIONS

L'analyse des facteurs qui influencent, ou ont influencé, la dégradation et l'identification des parties intéressées éventuelles conduisent à une meilleure compréhension, d'une part, de l'évolution d'un paysage et, d'autre part, du processus de restauration possible. Il est crucial de faire participer toutes les parties prenantes à ce processus afin de garantir l'exhaustivité de l'analyse cartographique. Les chasseurs constituent une source importante d'informations.

ÉTAPE 4 – DÉVELOPPEMENT DES STRATÉGIES DE RESTAURATION APPROPRIÉES

Il est nécessaire de développer des stratégies de restauration et de fixer leurs priorités en fonction des critères préétablis. Ces derniers reposent sur l'exactitude des informations et des données, et les chasseurs peuvent contribuer grandement à leur collecte.

ÉTAPE 5 – MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION ET RAPPORTS SUR LES MESURES DE RESTAURATION

D'une part, la mise en œuvre nécessite un travail concret, et l'intérêt que portent les chasseurs au paysage les encourage au travail volontaire, souvent autofinancé. D'autre part, la mise en œuvre requiert une certaine adaptabilité, laissant supposer une collecte des données et un suivi réguliers. Les chasseurs peuvent contribuer largement à ces activités.

LES CHASSEURS ONT DE L'EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES

● RESTAURATION DES HERBAGES, PRAIRIES ET BRUYÈRES

En **France**, les chasseurs contribuent à différents projets de restauration des écosystèmes de prairies pour les paysages en mosaïque (conservés historiquement grâce aux herbivores sauvages) par le défrichage de végétation dans les prairies et les paysages semi-ouverts de garrigue.

Sur le Mont Boleybrack (**Irlande**), les chasseurs ont fait revenir la population indigène de lagopèdes irlandais en restaurant l'écosystème de lande à bruyère par le biais du contrôle de la bruyère, des prédateurs, de l'expansion des forêts et des pâturages.

● RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

Au cours des dernières décennies, la superficie des zones humides européennes a diminué en raison du drainage pour l'agriculture et de l'expansion urbaine. Les chasseurs s'investissent beaucoup pour inverser cette tendance.

En **France**, il existe 23 projets visant à restaurer les écosystèmes perdus de zones humides. Ils reposent sur les inondations, la création d'îlots, la plantation de végétation aquatique, la promotion des possibilités récréatives et de la biodiversité, ainsi que sur la réalisation d'activités de suivi.

En **Belgique** et en **Italie**, des chasseurs qui **possèdent des terres** contribuent à la restauration des zones humides grâce à l'inondation de leurs terres agricoles pour recréer des centaines de zones humides. Comme reconnaissance, certaines des zones humides restaurées ont été intégrées au réseau Natura 2000.

En **Finlande** et au **Royaume-Uni**, la restauration se traduit par le contrôle des populations de prédateurs envahissants, effectué par les chasseurs afin de rétablir les espèces indigènes des zones humides comme les oiseaux d'eau et les campagnols aquatiques (*Arvicola amphibious*).

● RESTAURATION DES ZONES BOISÉES ET FORÊTS

En Europe, la croissance démographique et l'intensification de l'agriculture ont pour conséquence la suspension de la reforestation naturelle, la réduction des zones boisées existantes et la suppression des bosquets des terres cultivables.

Les **chasseurs belges** plantent des espèces endémiques et éradiquent les espèces envahissantes pour restaurer les forêts naturelles. Ces mesures ont amélioré l'habitat des amphibiens et autres espèces sauvages menacées.

À **Malte**, la croissance démographique s'est opérée au détriment des forêts qui recouvraient l'île autrefois. Les chasseurs favorisent la reforestation à l'aide de la plantation et de l'élagage d'arbres, ainsi que de la gestion des nouvelles zones boisées.

En **Pologne**, des forêts de conifères mixtes sont restaurées à divers endroits avec l'aide des chasseurs dans le but de conserver le grand tétras (*Tetrao urogallus*). Cet habitat forestier est bénéfique pour de nombreuses autres espèces et, de manière générale, préserve la biodiversité régionale.

CONCLUSION

Les chasseurs ont manifestement intérêt à maintenir des habitats sains et préservés qui soutiennent la diversité de la faune sauvage. Ils ont toujours été impliqués dans l'environnement naturel et n'ont aucune envie de voir des écosystèmes complexes disparaître ou se dégrader. Cette passion pour la faune sauvage favorise la restauration de la biodiversité et des espèces (tant le gibier que les espèces protégées) et place les chasseurs parmi les acteurs essentiels de la restauration des écosystèmes.

De plus, de nombreux exemples illustrent le temps et les ressources privées que les chasseurs consacrent à la gestion et à la restauration des différents paysages, par le biais d'activités entreprises dans les zones d'herbages, les zones humides et les zones boisées.

Cette contribution devrait être reconnue et prise en compte lors de la mise en place de projets de restauration. En effet, nul besoin de repartir à zéro à chaque fois s'il est possible d'entamer le processus de restauration à partir des activités entreprises par les chasseurs.

Finalement, les activités de restauration menées par les chasseurs contribuent directement à la réalisation des objectifs européens, notamment celui qui vise à rétablir au moins 15 % des écosystèmes dégradés à l'horizon 2020.

Pour plus d'informations sur les actions des chasseurs pour la conservation de la nature, veuillez consulter :

<http://www.face.eu/nature-conservation/hunters-for-conservation>

Pour davantage d'informations sur les exemples présentés, veuillez contacter :

Charlotte Simon (charlotte.simon@face.eu) ou Cy Griffin (cy.griffin@face.eu)



FACE Office :
Rue F. Pelletier 82, B-1030 Brussels
Tel : +32 2 732 69 00
Fax : +32 2 732 70 72